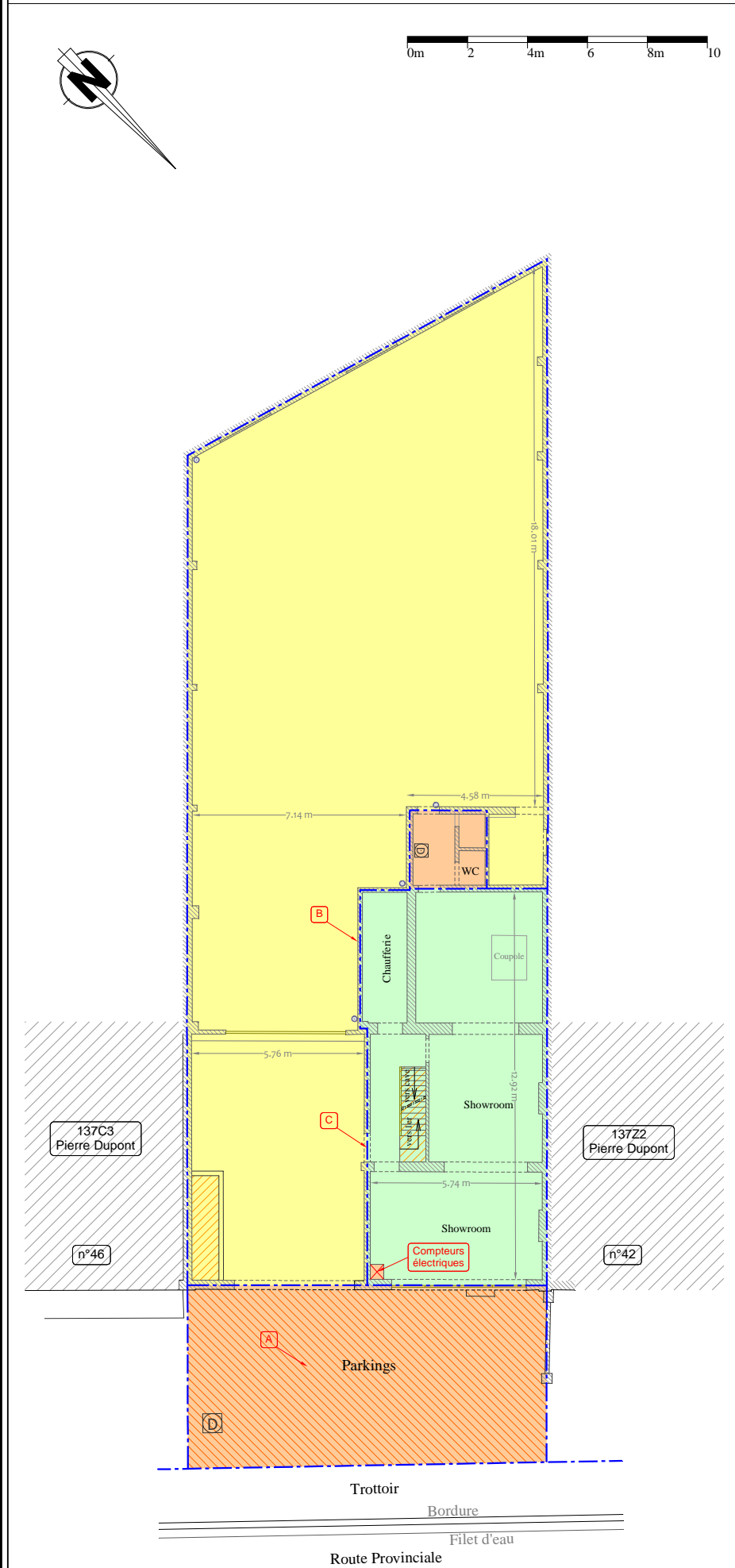
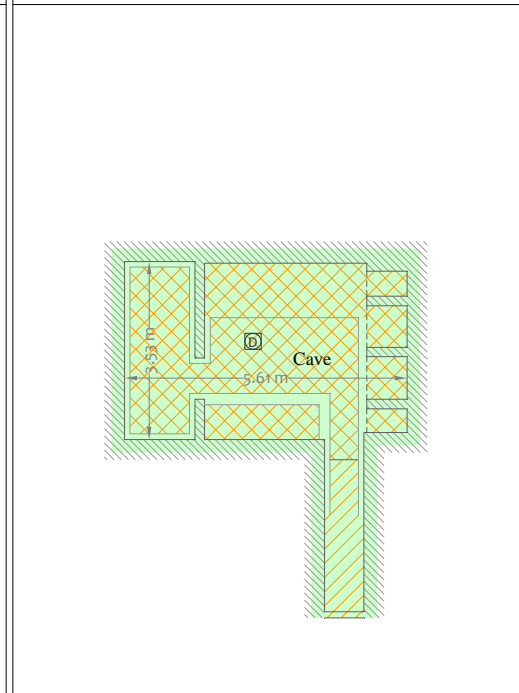


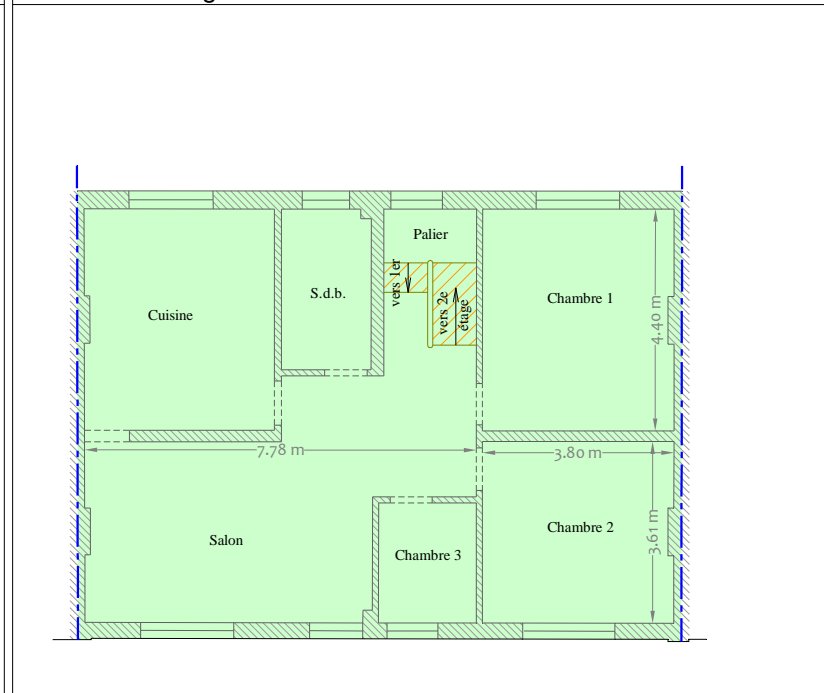
Plan du rez Ech : 1/200



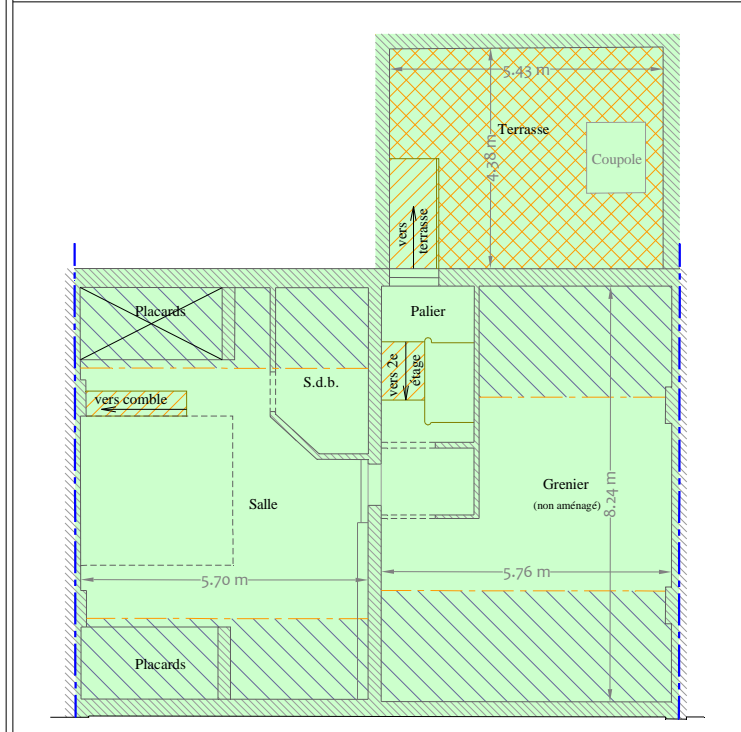
Plan de la cave Ech : 1/150



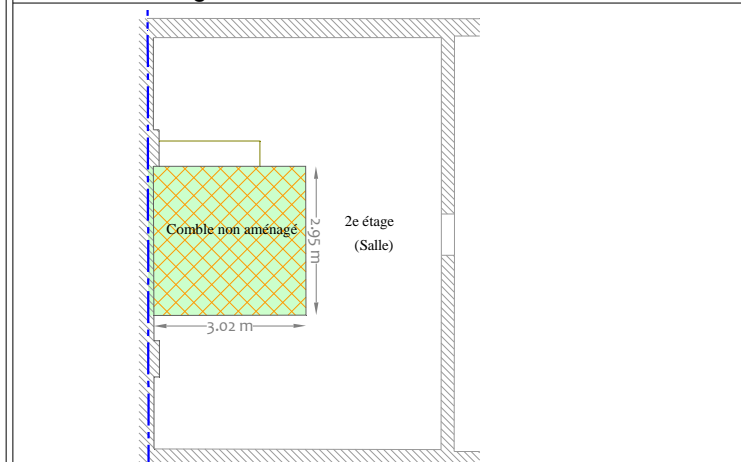
Plan du 1er étage Ech : 1/150



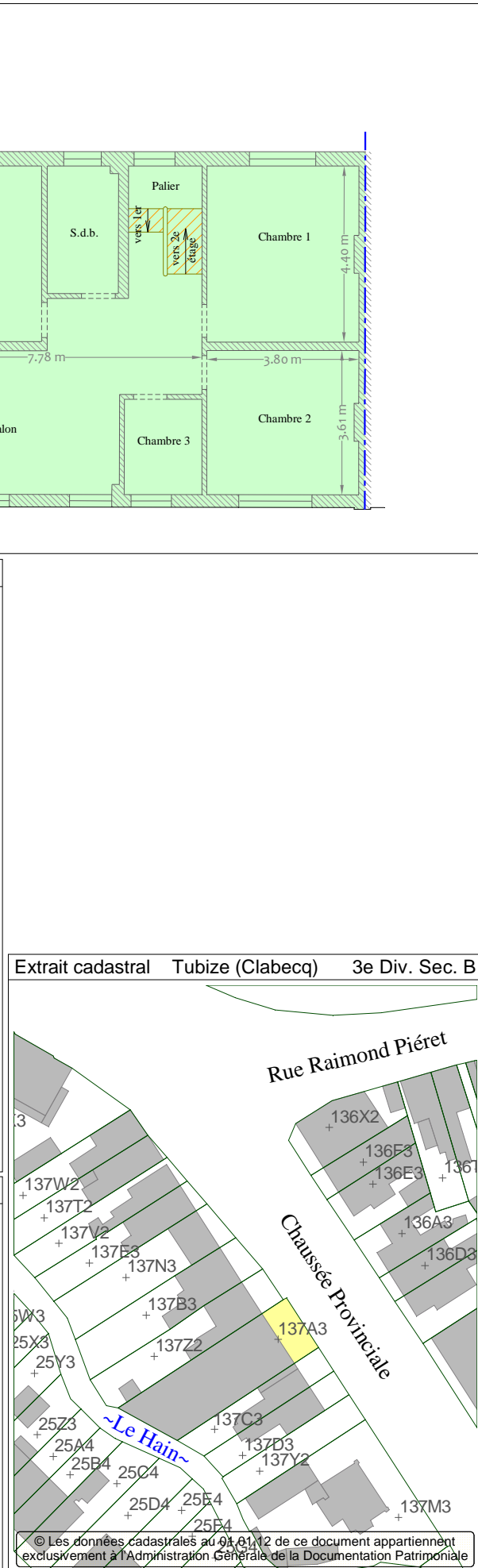
Plan du 2e étage Ech : 1/150



Plan du 2e étage Ech : 1/150



Extrait cadastral Tubize (Clabecq) 3e Div. Sec. B



ABT GROUP
GÉOMÈTRES-EXPERTS - PHOTOGRAMMÉTRIE - SCANNING 3D

BVD DE LA DODAINÉ 60/2 • B-1400 NIVELLES
TEL +32(0)67 84 36 84 • FAX + 32(0)67 84 14 84
INFO@ABTGROUP.BE • WWW.ABTGROUP.BE

Province du Brabant Wallon
Commune de Tubize (Clabecq)
3e Division Section B
Affectation au plan de secteur :
Zone d'habitat

Route Provinciale, 44

Plan de mesurage et de division
Rapport au verso

Mesuré le : 26.03.2013 Dressé le : 02.04.2013
par le G.E. Gabriel Addario (GEO 11/1218)
Echelles: variables
Nom du fichier : MQ0313Tho v1

Les limites du bien mesuré n'ont pas fait l'objet d'un mesurage et bornage contradictoire avec les voisins.

Légende et notes

- Parties communes
- Gaines techniques (communs)
- Construction
- Servitude A
- Descente d'eau
- Chambre de visite

- Les murs et planchers de séparation entre les biens mis en vente sont à caractère mitoyen dans leur épaisseur.
- Les accès vers le Grenier et vers les Combles du Lot 2 doivent rester libres pour permettre les entretiens ou toute autre intervention nécessaire à la bonne pérenité de l'ensemble bâtiment.
- Les compteurs et raccordements en eau et en électricité doivent être séparatifs ou comporter de façon judicieuse des compteurs de passage.
- Servitude de passage sur le Lot 2 au profit du Lot 1 pour l'accès au compteur d'électricité, et ce, afin de permettre le relevé dudit compteur et intervenir, le cas échéant et si nécessaire, sur ledit compteur (réparation, entretien, etc.).
- Servitude d'évacuation des eaux (vannes et pluviales) au profit des Communs sur les Lots 1 et 2
- Servitude d'évacuation des eaux (vannes et pluviales) au profit du Lot 2 sur le Lot 1.
- Servitude de passage de cable électriques au profit du Lot 2 sur le Lot 1.
- C : Baie à obturer

Servitudes
A : Servitude d'utilité exclusive au profit du Lot 1 sur le parking. Ce dernier étant à charge (entretien et réparation) du Lot 1.
B : Servitude d'extraction d'air au profit du Lot 2 sur le Lot 1.

Parties	Description	Principale	Résiduelle	Service	Accessoire
Lot 1	Rez	[Yellow]	[Green]	[Blue]	[Red]
Lot 2	Cave, Rez, 1er et 2e étage	[Green]	[Blue]	[Red]	[Yellow]